

Information riverains

Quartier Quatre-Chemins

Objet : démolition de l'immeuble 22 rue Pasteur pour raison de sécurité

Madame, Monsieur,

L'immeuble 22 rue Pasteur a été évacué le 25 mai 2021 pour des raisons de sécurité liées à la vétusté et au défaut de solidité de sa structure porteuse.

Les copropriétaires ont été mis en demeure, via un arrêté municipal de mise en sécurité en date du 19 avril 2022, de procéder à la sécurisation de leur immeuble. Les structures métalliques rapportées sur les façades et pignon remplissent cet office.

Parallèlement à ces mesures de maintien, et considérant l'état de péril irrémédiable, un second arrêté municipal en date du 28 juillet 2022 a prescrit la déconstruction du bien.

Malgré de nombreux échanges, les copropriétaires n'ont pas engagé la démolition de leur immeuble. L'évolution défavorable de la solidité de cet immeuble conduisent aujourd'hui la municipalité à procéder par voie de substitution à la démolition rapide de ce bâtiment afin de prémunir tout risque d'accident.

À cet effet l'entreprise Tersen va engager le chantier de démolition à compter du 12 juin 2023 pour une durée d'environ 2 mois.

Le stationnement sera interdit dans la rue Pasteur au droit des numéros 17 à 25 et 24 à 28, durant toute la durée du chantier.

La rue Pasteur sera fermée à la circulation du 12 au 16 juin 2023 pour l'acheminement des engins de déconstruction via convoi exceptionnel. Compte tenu des contraintes de circulations les engins seront amenés de nuit. Les nuisances sonores, inévitables dans ce type d'intervention, seront réduites au maximum.

.../...

Des mesures pour limiter les nuisances du chantier seront mises en œuvre pour préserver le voisinage :

- Sécurité des piétons assurée par des hommes trafic
- Minimisation des gravats expulsés par la mise en place d'un tapis de démolition
- Limitation des poussières par brumisation constante.

Mathieu Monot

Premier adjoint au maire, délégué au Développement urbain durable, aux Écoquartiers, à l'Innovation par la commande publique et à la Démocratie locale et au Bien-être animal

François Birbès

Élu de quartier des Quatre-Chemins
Conseiller territorial délégué à la Lutte contre l'habitat indigne

Localisation de l'immeuble et les stationnements condamnés.



--- Chantier



Bâtiment à démolir



Circulation, arrêt
et stationnement
interdits



Chemin d'accès piéton



Sens de circulation